



CHANVRE

Fiche filière



HISTORIQUE

- Le chanvre, connu depuis plus de 10 000 ans, était cultivé autrefois pour sa fibre textile dans la marine à voile (corderie, voile) et l'habillement, mais aussi pour ses graines dans la médecine et l'alimentation (teneur riche en protéines, vitamine B et acides aminés).
- Sa production, ainsi que les manufactures, se sont effondrées au sortir de la deuxième guerre mondiale avec l'arrivée de la marine à moteur et l'utilisation du coton puis des fibres synthétiques dans l'industrie textile.
- Puis, depuis les années 1990, le chanvre a connu un regain d'intérêt, dû à ses vertus écologiques et ses utilisations multiples : textile, construction (béton de chanvre), isolation phonique et thermique, huile alimentaire, cordages, litière, paillage, combustible, papeterie, alimentation humaine et animale, matériaux composites, etc.



ORGANISATION

La filière du chanvre industriel en France s'organise autour de l'interprofession InterChanvre en charge du développement de la filière au bénéfice de la marge des producteurs. Son périmètre est hors fleurs depuis janvier 2024. Elle fédère les acteurs autour de 2 collèges : la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC) et l'Union des Transformateurs de Chanvre (UTC), avec la collaboration de l'institut technique Terres Inovia, de la coopérative HEMP'it sur les semences, et de Fibres Recherche Développement (FRD) et l'INRAE sur la R&D.

À retenir

- 1^{er}** pays producteur européen de chanvre loin devant l'Allemagne et les Pays Bas, avec plus de la moitié des surfaces cultivées.
- 2^e** pays producteur mondial de chanvre industriel après la Chine.
- 7** chanvrières actives.
- 4** produits issus de la première transformation du chanvre : le chènevis (graine), la chènevotte (partie centrale), les fibres (parois végétales) et les fines (parties issues de la transformation).



CULTURE DU CHANVRE

- La sélection s'est orientée en France vers la création de variétés recherchant une meilleure teneur en fibres et l'élimination du tétrahydrocannabinol (THC), molécule psychoactive. Cette plante à fibres annuelle peut dépasser 2 mètres de haut ; son rendement en paille varie de 6 à 8 tonnes/ha avec une teneur en fibres avoisinant 25 % et son rendement en grains est de l'ordre de 1 t/ha.
- Seules les variétés dosant moins de 0,3 % de THC étant autorisées, les semences employées doivent être obligatoirement certifiées (13 variétés certifiées en France).
- Le chanvre est une culture de printemps semée à partir d'avril et récolté soit «non battu» à partir de mi-août, dès fin de floraison pour récolter uniquement la paille (hors grains), soit «battu» courant septembre à maturité du chènevis pour recueillir graine et paille.
- Une fois fauchées, les pailles sont laissées au sol entre 10 et 20 jours pour le rouissage pendant lequel l'eau et les micro-organismes du sol agissent sur les ciments pectiques liant les fibres périphériques à la chènevotte. Cette étape est essentielle avant la phase mécanique de teillage séparant définitivement la fibre de la chènevotte.

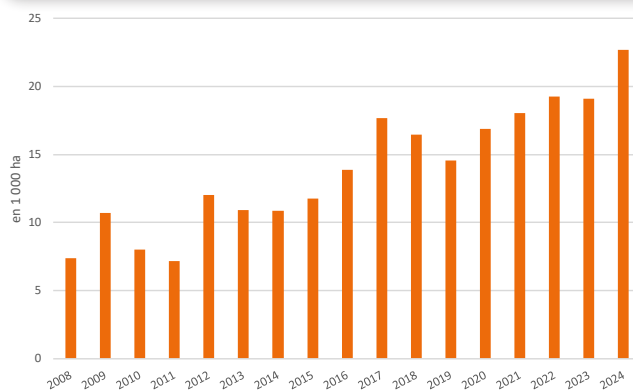


PRODUCTION

- 22 600 ha cultivés en France en 2024, par environ 1 550 producteurs ;
- Surfaces multipliées par 2 en 10 ans ;
- 140 000 t de paille défibrée et 11 000 t de graines en 2024 ;
- 7 chanvrières localisées dans la moitié nord du pays en 2024 ;
- Développement des essais chanvre pour le textile.

Source : InterChanvre

Évolution des surfaces cultivées en chanvre



Source : Agreste



ATOUTS DU CHANVRE

Sa culture présente de multiples avantages agroécologiques, notamment :

- Excellente tête de rotation entraînant des gains de rendement sur la céréale suivante
- Système racinaire profond et fasciculé structurant le sol pour la culture suivante
- Absence de traitement phytosanitaire
- Bonne résistance à la sécheresse (non recours à l'irrigation)
- Faible exigence en azote et phosphore, mais besoins élevés en potassium et calcium
- Stockage de 15 tonnes de CO₂ par ha



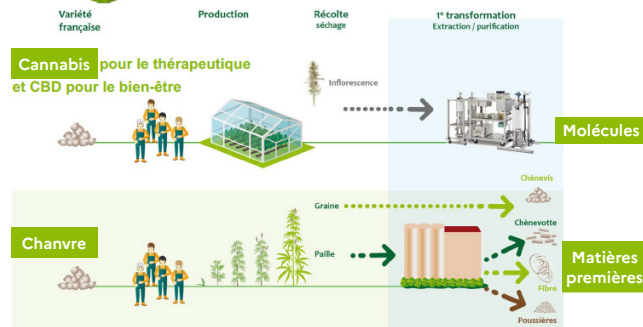
BASSINS DE PRODUCTION (CAMPAGNE 2024/25)



Source : InterChanvre dont les investissements réalisés par les chanvrières sur les 5 dernières années (millions d'euros)



Dissociation des noms et modes de production



ÉCHANGES

Jusqu'à la campagne 2021/22, les exportations françaises de chanvre étaient presque inexistantes, la grande majorité des volumes étant utilisés en France (415 tonnes exportées en 2021/22, principalement vers le Canada). À partir de 2022/23, les opportunités à l'export se sont ouvertes, avec des exportations atteignant 47 950 tonnes en 2023/24 et 47 765 tonnes en 2024/25, principalement vers l'UE 27 (72 %). En revanche, les importations demeurent très limitées, totalisant 717 tonnes en 2024/25 et une moyenne de 353 tonnes au cours des cinq dernières campagnes.



UTILISATION

La graine est utilisée pour partie en alimentation humaine (42 %, dont protéine et huile) et en alimentation animale (58 % oisellerie et appâts pour poissons), la fleur et ses extraits est utilisée dans l'industrie pharmaceutique (5%), ainsi que dans les compléments alimentaires et en cosmétique pour un pourcentage minime, la chènevotte en litière pour animaux (51%), dans le bâtiment (20%) et en jardinerie et espaces verts (paillage 28 %). Les fibres sont utilisées en papeterie (50 %), en isolation (29 %), en plasturgie (10 %) et en textiles (10 %).... Les poussières sont valorisées pour la production d'énergie (80%) et le compost (20%).

Source : InterChanvre, excepté utilisations de la fleur



COMMERCIALISATION

Hors filière chanvre bien-être, la plante est transformée en France pour donner 4 types de produits : la graine (10 % du poids et 21 % de la valeur économique), la chènevotte (granulat représentant 45 % du poids, 27 % de la valeur économique), la fibre (28 % du poids, 50 % de la valeur économique) et les poussières (18 % du poids, 2 % de la valeur économique).

Source : InterChanvre



UNE NOUVELLE FILIÈRE EN GESTATION

- Elle concerne la fleur et ses extraits riches en cannabinoïdes (principalement le CBD, au taux de THC < 0,3 %) pour ses propriétés apaisantes et antalgiques notamment ainsi que sur le cannabis thérapeutique (usage contrôlé en cours d'expérimentation sous l'égide du ministère de la santé).
- Les professionnels se structurent au sein de diverses organisations : l'Association Française des Producteurs de Cannabinoïdes (AFPC) avec environ 250 producteurs, le Syndicat Professionnel du Chanvre (SPC) rassemblant une centaine d'opérateurs, l'Union des Professionnels du Cannabis Bien-être et Détente (UPCBD), toutes trois regroupées au sein de l'intersyndicale du Chanvre, et l'Union des Industriels pour la Valorisation des Extraits de Chanvre (UIVEC), regroupant une soixantaine d'acteurs. Tous œuvrent à développer ce nouveau marché à fort potentiel et à construire son environnement réglementaire complexe.
- Les débouchés principaux de cette filière sont les médicaments, les compléments alimentaires et les cosmétiques. En 2024, les ventes de compléments alimentaires à base de chanvre en pharmacie s'élèvent à 9,8 M€ et celles en parapharmacie et en magasins bio pèsent chacune moins de 1 M€. Les autres circuits de distribution (boutiques de CBD, ventes en ligne,...) ne sont pas suivis.